

*Les moyens de détruire la mendicité en France, en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux. Tirés des mémoires qui ont concouru pour le Prix accordé en l'année 1777 par l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Chaalons-sur-Marne. Châlons-sur-Marne, 1780, pp. 1-18. [Synthese van de essais door Pierre Claude, abbé de Malvaux.]*

La mendicité en France est presque aussi ancienne que la Monarchie. Les causes qui l'ont produite et qui la perpétuent sont trop nombreuses et trop connues pour être détaillées. Nous dirons seulement qu'elle est une suite nécessaire des abus de la Loi féodale; de la grande inégalité dans le partage des richesses; du poids enorme des impôts dans les campagnes; de cette multitude d'offices privilégiés qui déchargent le riche de la taille pour en grever le pauvre, et plus encore de l'arbitraire des tailles; de la perception trop compliquée des impositions qui en absorbe une partie, foule la misere et l'industrie pour entretenir le faste et l'orgueil; des vexations fiscales, source souterraine de rapine et de ruine; de ces frais exorbitans qui ne permettent à l'humble citoyen l'entrée des temples de la justice qu'au péril même de sa fortune; de ces professions lucratives qui pour quelques hommes fortunés font des milliers de pauvres; de la mauvaise éducation du peuple; de la facilité qu'ont les mendiants de trouver de quoi vivre sans travailler; de la fainéantise et du libertinage; enfin d'un luxe dévorant.

C'est en vain qu'on cherchera à détruire les effets si on laisse les causes toujours subsister. Le remede à ce fléau public est dans la main du Législateur. La destruction totale de la mendicité est réservée à la sagesse de ses conseils. C'est un ouvrage digne de la bienfaisance de Louis, voilà son partage; c'eût été celui de Titus. Le nôtre est de trouver ces moyens de destruction, notre devoir est de les mettre sous les yeux paternels du gouvernement. Hâtons, s'il est possible, ce grand événement. Essayons de préparer la félicité publique en ouvrant des ressources à la misere. Rendons les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux.

Cet ouvrage sera divisé en deux parties. Dans la première, après avoir énoncé les différentes especes de mendicité et prouvé l'insuffisance des remedes employés jusqu'ici contre elle, nous examinerons quels seroient les moyens les plus efficaces pour l'empêcher de se reproduire. Mille fois heureux, si en faisant parvenir aux pieds du trône du jeune Salomon qui nous gouverne les vues patriotiques des auteurs qui ont concouru

pour le Prix que nous avons proposé, nous avons la satisfaction la plus délicieuse qui nous puissions éprouver, celle de contribuer au soulagement des malheureux.

## Première partie

### Quels seroient les moyens les plus propres pour détruire la mendicité en France

#### Chapitre I Des différentes especes de mendicité

La mendicité se produit sous une multitude de formes différentes. Nous en distinguerons seulement ici trois especes particulieres.

Premierement, la mendicité légale ou *d'institution*. Telle est la mendicité des ordres religieux qui, en renonçant à la possession des biens temporels, se sont réduits à la necessité de vivre d'aumônes.

Il est une seconde espece de mendicité que nous appellerons *légitime*. C'est celle des indigens invalides et de ces infortunés qui ne pouvant se procurer le nécessaire par leur travail, n'ont d'autre ressource pour subsister que la charité publique.

Enfin, il en est une troisieme espece que nous nommerons *illégitime* ou *criminelle*. C'est celle des vagabonds et des fainéans de profession.

##### I.1 De la mendicité légale

L'auteur du mémoire couronné et quelques autres se sont appliqués à rassembler les inconvénients qui peuvent résulter de la mendicité religieuse. Ils disent qu'elle a dégénéré de sa perfection première, qu'elle est devenue une véritable taxe pour les peuples, et ils soutiennent qu'on ne parviendra jamais à détruire la mendicité parmi les pauvres tant qu'elle sera honorée dans certains ordres religieux.

Seroit-il donc avantageux, maintenant que les tems qui ont vu naître ces pieux instituts sont changés et qu'une grande révolution s'est opérée dans nos idées et dans nos moeurs, seroit-il avantageux que la mendicité religieuse fût abolie, et que les religieux mendiants fussent rentés? C'est sans doute une question intéressante. Mais comme elle n'a qu'un rapport indirect avec le sujet que nous traitons, nous nous abstiendrons de la discuter.

## 1.2 De la mendicité légitime

Nous comprenons sous ce titre quatre sortes de mendiants. (1) Les mendiants invalides, c'est-à-dire ceux qui par leurs infirmités sont hors d'état de travailler pour gagner leur vie. (2) Les mendiants valides qui se trouvent chargés de la nourriture et de l'entretien de parents invalides, comme père, mère ou enfants, à la subsistance desquels ils ne peuvent suffire par leur travail. (3) Les infortunés, dont les affaires sont dérangées par des malheurs qui leur ôtent les moyens de subsister. (4) Ceux qui sont obligés de voyager pour des raisons indispensables et dont la mendicité est l'unique ressource.

Il suffit sans doute d'avoir un cœur pour être touché du sort de ces hommes malheureux. En vain l'orgueil a établi parmi les hommes l'intervalle immense qui les sépare. L'intérêt que répand autour de lui le pauvre dans sa disgrâce nous rapproche de lui malgré nous, et l'humanité qui réclame intérieurement ses droits, livre l'insensible au murmure vengeur de la nature qu'il outrage.

Quel est l'homme qui se pique, je ne dis pas de générosité mais seulement d'humanité, dont les entrailles ne soient point émues en voyant de malheureux vieillards courbés sous le poids des ans, des infirmes incapables de faire aucun usage de leurs membres, des aveugles, des muets, des sourds de naissance etc., obligés tous les jours de leur vie (parce qu'il leur faut tous les jours du pain) de traîner de porte en porte leurs corps défailants, ou de se faire transporter dans nos places publiques, sous les portiques de nos temples, à l'entrée de nos villes pour y exciter par leurs prières et leurs larmes la commisération des passants? Qui peut voir sans frissonner son semblable couvert d'ulcères, forcé pour vivre d'exposer aux regards du public des plaies qui font gémir la nature et d'affronter en cet état les injures de l'air et l'intempérie des saisons? Et combien d'autres dont la situation n'est pas moins attendrissante?

Une mère qui allaite son enfant et qui n'a souvent à lui présenter qu'un sein desséché par la misère, est contrainte pour lui donner ses soins le jour et la nuit, de diminuer son travail. Elle ne peut le faire sans retrancher de son nécessaire, précisément dans le temps où, sans compter la dépense extraordinaire qu'elle est obligée de faire pour cet enfant, elle auroit besoin d'une plus forte nourriture. Il faut donc qu'elle quitte sa maison, se travaux, pour aller mendier son pain, il faut qu'elle abandonne le fruit de ses entrailles ou qu'elle le porte dans les rues, quelque foibles et quelque délicats qu'ils

soient l'un et l'autre. Et loin de se rendre utile elle devient pour la charité publique une charge dont quelques légers secours l'auroient préservée?

Un chef de famille, sain, vigoureux, à la fleur de son âge, pourroit se soutenir par son travail, mais s'il se trouve chargé d'un père ou d'une mère caducs et hors d'état de gagner leur vie, d'une femme infirme ou d'enfants en bas âge, quelque laborieux que vous le supposiez, il faut qu'il cesse de travailler pour aller mendier la subsistance de sa famille et la sienne propre. Ce n'est pas assez que son père, son épouse ou ses enfants soient à charge du public, le voilà devenu lui-même un fardeau pour la société, et c'est encore le moindre des maux que cette mendicité entraîne. Ce père, qui n'a pas le temps de travailler, pourra-t-il instruire ses enfants? Pourra-t-il leur apprendre une profession qui les sauve de la misère? Il n'a d'autre ressource que de les faire mendier comme lui, c'est-à-dire d'en faire des vagabonds. De-là vient cette mendicité héréditaire qui se perpétue, de race en race, dans les familles des mendiants.

Quels sont les plus répréhensibles, ou de ces enfants qui faute d'éducation s'adonnent à la mendicité et aux désordres qui en sont une suite inévitable, ou des hommes d'État qui n'ont pas su prévenir ces désordres par leur vigilance? Les lois de Solon dispensoient les enfants à qui leur père et leur mère n'avoient pas appris quelque profession, d'alimenter leurs vieux parents. Les enfants dont on vient de parler n'ont d'autre mère que la Patrie. Si elle ne veille pas à leur éducation, si elle ne sait point employer leurs mains laborieuses et se les rendre utiles, ne sont-ils pas exempts de retour envers elle, et les crimes que fait germer la fainéantise, ne deviennent-ils pas en quelque sorte les crimes de la Patrie elle-même?

Ce ne sont pas seulement les malheureux dont on vient de dépeindre la misère qui auroient besoin d'être secourus. Combien de pauvres honteux qu'une pudeur légitime empêche de mendier ouvertement, et qui se nourrissent en secret d'un pain de larmes! Combien que des événements inopinés précipitent d'un état d'aisance dans la condition la plus misérable dont on auroit pu les affranchir!

N'est-il pas également révoltant et contraire au droit naturel et au droit des gens que des hommes d'une conduite sans reproche et d'une condition honnête, lorsqu'ils sont obligés de voyager sans avoir même le plus strict nécessaire, ne trouvent de secours nulle part? Les devoirs d'hospitalité, devoirs sacrés, exercés par les peuples les plus barbares qui ne connoissent d'autres lois que celles de la nature, ou pour mieux dire de

leurs besoins, ne sont-ils donc abolis ou négligés parmi nous, que parce que nous vivons en société et sous l'empire des loix?

Quel est donc cette nation chez qui les pauvres sont ainsi abandonnés? Est-ce un peuple sauvage sans police, sans religion? Non, ce sont les François, le plus humain et le plus généreux de tous les peuples, celui qui croit observer la police la plus exacte et la plus recherchée, celui qui accueille le plus cordialement tous les étrangers. Par quelle fatalité inconcevable arrive-t-il que ce beau royaume, ou domine une religion qui a pour base une charité sans bornes, offre néanmoins le spectacle d'un nombre à peine croyable de mendiants dont l'aspect flétrit le coeur, outrage l'humanité, déshonore la nation et donne lieu aux ennemis de la religion catholique de la calomnier?

Le dirai-je à notre honte et à notre confusion? Il n'y a point de mendiants chez les Juifs ni chez les Protestans, il n'y en a point chez les Quakers. La charité ne semble ne plus exister que dans les communions que nous traitons de réprouvées et chez le peuple que nous regardons comme maudit de Dieu.

Consultons les Sauvages, avec leur férocité ils sont moins inhumains que nous, ils nomment les hommes *moitié les uns des autres*. Oh le beau langage! C'est celui de la nature. Qu'ils seroient étonnés si on les transportoit au milieu des villes! Ils diroient qu'ils voient des hommes gorgés d'abondance, environnés de toutes les commodités de la vie et que leurs *moitiés* sont mendiantes à leurs portes, décharnées par la pauvreté et la famine; qu'ils voient des hommes vêtus d'habits resplendissans, couverts d'or, de pourpre et de soie, et que leurs *moitiés* ne sont couvertes qu'à demi de haillons fangeux; qu'ils voient des hommes faux, perfides, durs, avarés, injustes, corrupteurs, honorés au sein de l'opulence, et que leurs *moitiés* vertueuses sont reléguées tristement dans une classe avilie et semblent ne plus tenir à l'espece humaine que par leurs infirmités et leur misere. Et ces sauvages indignés demanderoient comment il est possible que ces *moitiés* nécessiteuses souffrent une telle injure. Mortels, s'il est une religion qui foudroyant tous les crimes vous rappelle par sa morale à votre sainteté originelle, s'il est une religion qui vous dise que vous êtes freres, qui vous fasse des peines et des besoins de vos freres, des peines et des besoins personnels, qui vous montre dans ces malheureux les freres, les membres, les images de leur divin auteur et vous prescrive de le soulager lui-même dans leurs personnes, mortels, suivez cette religion, c'est un Dieu qui la prêche.

Quand l'intérêt de la société, l'ordre public, l'honneur de la Nation ne solliciteroient point la suppression de la mendicité dont on vient de tracer le tableau, il seroit barbare de la laisser subsister.

Nous n'ignorons pas qu'il s'est rencontré des hommes puissans et durs, qui n'ont pas rougi de soutenir que la mendicité étoit jusqu'à un certain point nécessaire dans un état, tant pour réprimer, disoient-ils, l'insolence du bas peuple que pour l'assujettir à des travaux vils et pénibles auxquels il ne manqueroit pas de se refuser si le besoin ne l'y forçoit pas. Nous ne répondrons point à ces tigres dorés. Une pareille opinion dictée par un pur Machiavelisme paroîtroit sans doute incroyable, si malheureusement elle n'eut pas été toujours la réplique de tous les auteurs des malversations publiques.

### 1.3 De la mendicité illégitime

La France, ce royaume formidable, le plus puissant empire de l'Europe et peut-être du monde s'il sçavoit employer ses forces, la France n'a d'ennemis réels que ceux qu'elle nourrit dans son sein, mais aussi l'on peut dire qu'ils sont plus redoutables que les armées de ses voisins.

Quel est le citoyen observateur qui ne seroit effroyé, en contemplant la masse énorme des abus en tout genre, qui minent insensiblement cette superbe monarchie? Vouloir les détruire tous, ce seroit sans doute le plus grand des abus (ainsi que l'a dit l'illustre Montesquieu), mais les laisser tous subsister, ne seroit-ce pas aussi le plus grand des maux? Il est donc de la sagesse du gouvernement d'appliquer le remede le plus prompt et le plus efficace pour arrêter le progrès de ceux qui sont d'autant plus dangereux qu'ils tirent leur source de la mauvaise éducation, de la paresse et du libertinage, et qu'ils conduisent nécessairement le peuple à la dissolution de tous les principes et par conséquent à tous les crimes, je veux parler de la mendicité illégitime. Je dois d'une part la montrer dans toute son horreur, et de l'autre présenter les moyens les plus simples pour y remédier, ceux qui paroissent le mieux s'allier avec les vues respectables du gouvernement et les ressources des particuliers.

Le métier le plus vil est celui de mendiant; le fléau le plus terrible pour une nation, c'est la mendicité.

Un état qui se glorifie d'être policé et d'entendre ses intèrets, peut-il voir son sein flétri, déshonoré, rongé par cette fourmilliere de vagabonds dont la profession est

par essence d'abdiquer toute occupation, l'unique affaire de ne rien faire, ou de faire le mal? Engeance importune et insolente, qui sans être utile à personne, met tout le monde à contribution, membres paralysés qui attirent à eux toute la nourriture du corps politique sans lui rendre aucun service. Le besoin peut bien terminer leurs jours, mais il n'aura pas le pouvoir de les arracher à leur oisiveté.

Un gueux, sous le masque de l'hypocrisie, vient séduire votre cœur dupe de son imposture. Il surprend votre humanité par des infirmités factices. Jadis les poltrons se coupoient le pouce pour être dispensés d'aller à la guerre. Les fainéans font semblant d'être mutilés pour se soustraire au travail. Suivez tous ces estropiés dans leurs rendez-vous de plaisir: là le malade est soudain guéri, le bossu se redresse, le manchot recouvre ses mains, le boiteux retrouve ses jambes, et tous ces ulcères dont un moment auparavant leurs corps étoient couverts se sont évanouis.

De quoi la cupidité, jointe à la fainéantise, n'est-elle pas capable? Pour s'en convaincre il ne faudroit qu'entendre les conversations que les mendiants ont entr'eux, lorsque rassemblés à l'écart et sans témoins ils dépensent ce qu'ils ont gagné dans la journée. Il ne faudroit qu'assister à quelques-unes de ces assemblées nocturnes dans lesquelles, après avoir bu et mangé à discrétion, ils se livrent à tout ce que la licence la plus effrénée peut leur suggérer, où couchés pêle mêle, hommes, femmes, filles et enfans ... Hâtons nous de jeter un voile sur les abominations qui se commettent journellement dans ces antres de ténèbres. Ils se vantent de goûter les douceurs du mariage sans en supporter les charges. La communauté des femmes introduite parmi eux est fatale à la population, les enfans qui proviennent de ces conjonctions illicites ou périssent abandonnés, ou languissent estropiés par leurs barbares meres qui tâchent, à la faveur de ce cruel traitement, d'exciter la commisération du public. Nous frémissons de l'éducation qu'ils reçoivent. Quelles leçons! Quels exemples! Et quelle peut être la génération de ces hommes corrompus!

Lorsque ces vagabonds sont sans enfans, ils enlèvent ceux d'autrui. Ressource horrible! Plusieurs se sont portés à des cruautés inouïes, jusqu'au point de contourner les membres de ces tendres victimes, afin de leur faire (comme ils appellent) *des jambes et des bras de Dieu*, c'est-à-dire capables d'attirer des aumônes abondantes. Un homme et une femme ont été exécutés à mort pour avoir crevé les yeux à un enfant qu'ils avoient volé et qu'ils présentoient comme un aveugle né.

Tels sont cependant les misérables entretenus par les aumônes. Personne ne parle plus de Dieu que cette espèce de gens, personne n'y croit moins. Ils blasphèment le ciel au nom duquel ils implorent notre assistance; le Paradis est sans cesse dans leur bouche, l'Enfer est dans leur cœur.

Les mendiants ne sont pas seulement l'opprobre des villes, ils sont pour les campagnes un fléau non moins redouté que la grêle. Ils mettent le laboureur à contribution, le forcent à les loger, à les nourrir. Ils ne demandent pas, ils exigent. Ce n'est plus l'aumône, c'est un tribut qu'ils levent, le fer, le feu et le poison à la main. Incendiaires, ils brûlent les grains et les granges des fermiers qui refusent de les héberger. Empoisonneurs, pour faire périr les bestiaux de ceux qui ne leur donnent pas à leur gré ils emploient des secrets funestes qui les font passer pour sorciers dans l'esprit du peuple, qui ignore que le poison est leur seul sortilège. Voleurs, ils dérobent tout ce qui se trouve à leur bienséance. Ce ne sont d'abord que des fruits, de la volaille, ils débutent par des vols de basse cour et finissent par être voleurs de grands chemins. Assassins, combien de voyageurs assomés par leurs bâtons ferrés? Combien de curés, de laboureurs à qui ils ont brûlé la plante des pieds, pour leur faire découvrir l'endroit secret de leurs trésors? Du mendiant au voleur il n'y a qu'un pas, du voleur à l'assassin un pas.

Compulsez les greffes du Châtelet, ceux des prévôtés, des maréchaussées et de toutes les juridictions du Royaume et vous verrez que les trois quarts des crimes qui troublent la société, ont été commis par ces espèces de fainéants. Nous en appelons aux magistrats qui instruisent les procédures criminelles. S'ils interrogent un voleur et s'informent de lui comment il s'est adonné à ce genre de vie, il n'est presque aucuns de ces brigands qui ne confessent qu'ayant contracté l'habitude de la fainéantise et de la mendicité, et les aumônes ne fournissant pas suffisamment à leurs besoins, ils ont été nécessités de recourir à cette voie pour subsister. Et comment se réunissent-ils en troupes pour dévaster la capitale et nos provinces? A quels signes reconnoissent-ils des hommes dignes de leur être associés pour comploter et exécuter leurs forfaits? Qu'on consulte les testaments de mort des Cartouche, des Rafia et de leurs complices, on verra que la seule étiquette à laquelle ils se jugent et se reconnoissent, sans jamais s'y méprendre, est celle d'une mendicité oisive et errante.



J'ai été présent à l'interrogatoire d'un voleur assassin, qui déclara soixante complices dont il avoit ainsi fait la découverte. Il disoit qu'il ne s'y étoit jamais mépris et qu'il les devinoit à l'instant, au simple clin d'oeil. "Si je rencontre", disoit-il, "sur une foire, sur un marché, au coin d'une rue, dans un carrefour un homme bien portant et en état de travailler qui rode d'un air soucieux, inquiet et qui ait la contenance d'un fainéant, je ne cours aucun risque de lui faire quelque ouverture: 'Le tems est bien dur, on a bien de la peine à subsister.' Sur quelques propos de cette nature, je suis presque certain qu'il me répondra qu'il voit bien à quel dessein je lui parle ainsi, que j'ai bien l'air d'être capable de faire un coup de maître, qu'il ne s'agit que de s'entendre, et la partie s'engage aussi-tôt."

J'ai dit que ces hordes vagabondes étoient une pépinière de voleurs et d'assassins. Avant d'attaquer un château ou une ferme, ne faut-il pas qu'ils en reconnoissent le local et les avenues? Connoit-on de moyen plus simple que d'y paroître sous le costume d'un mendiant? Aussi, dans les dépôts où on les rassemble se trouve-t-il plus ou moins de ces voleurs et de ces assassins. La maniere de les discerner alors est très facile. Une ville célèbre par son commerce et par sa jurisprudence nous en offre un exemple frappant. Parmi les victimes qu'on y immole souvent à la vindicte publique, on en réserve toujours quelques-unes pour se procurer d'utiles renseignements. On fait conduire ces anciens criminels dans les dépôts des mendiants, ils reconnoissent leurs malheureux complices et aident à fournir ou à compléter les preuves de leurs délits. Par-là, tels voleurs dont la simple poursuite auroit causé une dépense considérable et des mouvemens infinis, se trouvent arrêtés sans peine et sans frais. Et c'est par cette ruse que la sûreté publique rend sans doute bien légitime qu'une des forêts de France où les assassinats étoient autrefois si communs, la forêt d'Orléans, est devenue peut-être aussi sûre que celles des environs de la capitale.

Ces mendiants ne sont pas moins dangereux pour la tranquillité publique. Avides de nouveautés, audacieux et d'autant plus entreprenans qu'ils n'ont rien à perdre et qu'ils sont familiarisés avec l'idée des punitions qu'ils méritent chaque jour, intéressés aux révolutions de l'État qui peuvent seules changer leur situation, ils saisissent avec ardeur toutes les occasions qui se présentent d'exciter des troubles. Un seul homme sous de vains prétextes peut en un instant attrouper des milliers d'hommes de cette espèce et mettre toute une province et tout un royaume en alarmes et en combustion.

Les complices de Mandrin étoient tous de vils mendiens. Les émeutes et les soulèvemens qui eurent lieu dans la plûpart des provinces en 1755 à l'occasion du transport des grains et qu'on ne put réprimer qu'en y envoyant des troupes, furent excités par des gueux et des mendiens sous prétexte de vouloir acheter du bled, tandis qu'entre mille il n'y en avoit pas un seul qui eût le moyen d'en payer une seule mesure.

Enfin, si l'on examine le nécrologe criminel, il sera facile de démontrer que de quatre-vingt-dix mille hommes qui dans un siècle tombent sous le glaive de la justice en France, il y en a plus de soixante-dix mille qui sont sortis de cette classe des mendiens. Le nombre de voyageurs assassinés n'est peut-être pas inférieur. Arrêtons ces flots de sang humain, diminuons ces sacrifices horribles faits à la sécurité publique, conservons à la société des bras utiles et une source abondante de population.

[...]